



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PHILIBERT

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Philibert, tenue à l'hôtel de ville de Saint-Philibert, ce **1er novembre 2022** à 19 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Vincent Nadeau
Siège #2 - Jean Dallaire
Siège #3 - France Loignon
Siège #4 - Marie-Jeanne Ouellet
Siège #5 - Tony Gilbert
Siège #6 - René Drouin

Sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence du maire , monsieur François Morin.

Mme Maryse Nadeau, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2022-11-151

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 - Séance ordinaire du 4 octobre 2022**
- 4 - COURRIER ET CORRESPONDANCE**
- 5 - VOIRIE**
 - 5.1 - Rapport de l'employé de voirie**
- 6 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE**
 - 6.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la Régie Intermunicipale**
 - 6.2 - Prolongation du contrat de cueillette de déchets pour trois (3) mois**
 - 6.3 - Projet entente intermunicipale pour le regroupement collecte déchets**
 - 6.4 - Adoption des prévisions budgétaires 2023 - Régie Intermunicipale du Comté de Beauce Sud**
- 7 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS**

- 7.1 - Réseau de distribution de l'eau potable
- 8 - RUE PRINCIPALE / AQUEDUC
 - 8.1 - Suivi du programme sur la TECQ 2019-2023
 - 8.2 - FIMEAU - Infrastructures d'eau potable
- 9 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE
 - 9.1 - Rapport mensuel d'activités du mois courant
- 10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
 - 10.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC
 - 10.2 - Émission des permis et certificats
- 11 - INFRASTRUCTURES MUNICIPALES
 - 11.1 - PRABAM
- 12 - FINANCES-GESTION DES SERVICES
 - 12.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses et comptes du mois
 - 12.2 - Dépôt des états comparatifs
- 13 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 13.1 - Entente de signature de service avec l'autorité 9-1-1 de Prochaine Génération
- 14 - LÉGISLATION
 - 14.1 - Budget 2023 - Rencontre de travail
- 15 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16 - VARIA
 - 16.1 - Contribution 2023 pour le Transport adapté
 - 16.2 - Demande de résolution - Maison multigénérationnelle à Saint-Honoré
 - 16.3 - Soumission pour travaux climatiseur AC-1 - Bâtiment multifonctionnel
- 17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur René Drouin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel quel.

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2022-11-152

3.1 - Séance ordinaire du 4 octobre 2022

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 octobre dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Tony Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2022, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté

4 - COURRIER ET CORRESPONDANCE

5 - VOIRIE

5.1 - Rapport de l'employé de voirie

6 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

6.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la Régie Intermunicipale

2022-11-153

6.2 - Prolongation du contrat de cueillette de déchets pour trois (3) mois

ATTENDU le retard pour relancer l'appel d'offres concernant la collecte des ordures ménagères pour 2023 ;

ATTENDU le contrat de collecte avec Sanitaire Fortier venant à échéance le 31 décembre 2022 et qu'un prolongement de 3 mois supplémentaires soit nécessaire, soit du 1er janvier au 31 mars 2023 pour les 5 municipalités de l'entente ;

ATTENDU l'offre de Sanitaire Fortier de conserver le montant mensuel actuellement payé pour chacune des municipalités pour la durée des 3 mois supplémentaires, au besoin;

ATTENDU la hausse du prix de carburant, il est proposé un ajustement pour compenser afin d'arrimer la tarification des mois excédentaires aux tarifs du plus bas soumissionnaire de l'appel d'offres 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet, appuyé par monsieur Vincent Nadeau et résolu à l'unanimité de demander le prolongement au besoin de 3 mois supplémentaires, de la collecte des ordures ménagères avec Sanitaire Fortier, soit du 1er janvier au 31 mars 2023;

QUE le conseil accepte l'ajustement de la tarification des mois supplémentaires requis au prorata du coût mensuel du plus bas soumissionnaire après la période de prolongation requise pour un maximum de 3 mois.

Adopté

2022-11-154

6.3 - Projet entente intermunicipale pour le regroupement collecte déchets

CONSIDÉRANT que la municipalité désire se prévaloir des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (C-27.1) et 468 et suivants de la Loi sur les Cités et villes (chapitre C-19) afin de créer une entente intermunicipale pour la préparation complète de l'appel d'offres de la collecte des déchets, notamment, la rédaction et la préparation des documents d'appel d'offres public, la publication de l'AOP et les octrois de contrats ainsi que la gestion administrative du contrat de service de collecte de déchets;

CONSIDÉRANT le projet d'entente intermunicipale pour la publication d'un appel d'offres et la gestion administrative de contrats pour les services de collecte de déchets datée d'octobre 2022;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Gédéon est désignée comme "Municipalité mandataire";

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le projet d'entente intermunicipale pour la publication d'un appel d'offres et la gestion administrative du contrat pour le service de collecte de déchets.

Adopté

2022-11-155

6.4 - Adoption des prévisions budgétaires 2023 - Régie Intermunicipale du Comté de Beauce Sud

ATTENDU QUE la Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud a transmis ses prévisions budgétaires 2023 et que le montant de la quote-part pour la municipalité de Saint-Philibert s'élève à 24 896.00 \$;

ATTENDU QUE la quote-part relative au projet Viridis au montant de 730.00 \$ est incluse dans ce montant;

ATTENDU QUE la municipalité doit adopter ce budget par résolution;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean Dallaire, appuyé par madame Marie-Jeanne Ouellet et accepté à l'unanimité des membres présents d'approuver les prévisions budgétaires 2023 de la Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud au montant de 24 896.00\$.

Adopté

7 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS

7.1 - Réseau de distribution de l'eau potable

8 - RUE PRINCIPALE / AQUEDUC

8.1 - Suivi du programme sur la TECQ 2019-2023

8.2 - FIMEAU - Infrastructures d'eau potable

9 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

9.1 - Rapport mensuel d'activités du mois courant

10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC

10.2 - Émission des permis et certificats

11 - INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

11.1 - PRABAM

12 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

2022-11-156

12.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses et comptes du mois

Il est proposé par monsieur René Drouin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes à payer d'une somme de 92 254,07\$ et d'autoriser leur paiement.

•Comptes à payer 79 239,26\$

•Salaires nets versés 8 598.80\$

•Remises d'employeur 4 416,01\$

•Total 92 254,07\$

Administration : chèque no.C2200180 à C2200197, L2200051 à L220054,

Salaires : chèque no. D2200154 à D2200167, V2079 à V2083

Adopté

2022-11-157 12.2 - Dépôt des états comparatifs

La greffière-trésorière dépose les deux états comparatifs sur les revenus et dépenses de l'exercice courant et précédent, conformément à l'article 176.4 C.M.

13 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

2022-11-158 13.1 - Entente de signature de service avec l'autorité 9-1-1 de Prochaine Génération

CONSIDÉRANT que Bell procédera à l'introduction du service 9-1-1 de Prochaine Génération (9-1-1PG) à la suite de l'approbation du CRTC en vertu de la décision 2021-420 en matière de politique de réglementation des communications;

CONSIDÉRANT que des changements sont nécessaires dans tous les centres d'urgence 9-1-1 et de nouvelles ententes de services doivent être signées;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Vincent Nadeau et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Philibert, tout document pour la mise en place de la nouvelle entente de services 9-1-1.

Adopté

14 - LÉGISLATION

14.1 - Budget 2023 - Rencontre de travail

La rencontre de travail pour les prévisions budgétaires aura lieu le 22 novembre 2022 à 18h30.

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

16 - VARIA

2022-11-159 16.1 - Contribution 2023 pour le Transport adapté

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Philibert désire renouveler la contribution pour le transport adapté pour l'année 2023;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et accepté à l'unanimité des conseillers présents d'adhérer au service de transport adapté pour l'année 2023, d'accepter de payer la contribution fixée à 890.32 \$ et la tarification payée par l'utilisateur, et de reconnaître Ville de Saint-Georges comme ville mandataire.

Adopté

16.2 - Demande de résolution - Maison multigénérationnelle à Saint-Honoré

Le conseil municipal de donne pas suite à cette demande.

2022-11-160 16.3 - Soumission pour travaux climatiseur AC-1 - Bâtiment multifonctionnel

CONSIDÉRANT une fuite de réfrigérant sur le système de contrôle AC-1 du bâtiment multifonctionnel;

CONSIDÉRANT la soumission no 37493 reçue de la firme Contrôles AC Inc.datée du 20 octobre 2022 au montant budgétaire de 2 054.25\$ afin de trouver et réparer ladite fuite;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur René Drouin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission budgétaire de la firme Contrôle AC Inc.

Adopté

2022-11-161 17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Jean Dallaire et résolu à l'unanimité des conseillers présents que cette séance ordinaire soit levée.

Fermeture à 20h35

François Morin, maire

Maryse Nadeau, dir. gén. & gref. trés.

Je, François Morin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.